Un Curieux Procès
POUR HOMICIDE PAR IMPRUDENCE
devant la COUR D'APPEL DE DOUAI

La Chambre des appels correctionnels de Douai vient d'avoir à connaître d'une affaire particulièrement intéressante.

Les faits passionnèrent en leur temps toute la population d'Erquinghem-sur-la-Lys où ils se déroulèrent.

Le docteur Raviart, directeur de l'établissement d'aliénés d'Armentières, ayant, après le docteur Chérigié, constaté dans un certificat, que l'état de Désiré Demolle, atteint de troubles mentaux depuis plusieurs années, nécessitait son internement — Mme Demolle, sa femme, avait requis le 8 mars la voiture de l'asile d'Armentières pour y faire conduire son mari.

Quand la voiture arriva, la population d'Erquinghem-Lys, jugeant que M. Demolle n'était pas fou, mais tout simplement séquestré, se livra spontanément à une manifestation hostile qui ne prit fin que sur l'intervention du maire de la commune.

M. Emile Demolle, neveu du malade, reçut celui-ci chez lui et le prit à sa charge

Peu après il le conduisait chez un autre de ses parents, M. Vandamme, ingénieur-constructeur, à Roubaix, qui l'avait invité à venir le voir.

LA, M. Vandamme fit examiner Désiré Demolle par les docteurs Isbergue et Bernard qui, le 17 mars, ne le reconnaissaient pas pour fou.

Peu après, Demolle partait passer quelques jours chez un autre cousin de Roubaix, M. Mesplomb.

Le 20 mars, il sortait pour aller chercher des journaux au kiosque de la gare de Roubaix, à deux pas de là, et on ne le revoyait plus.

Trois jours après, on le retrouvait sur la place de Roubaix, l'œil hagard, tête nue, dépenaillé, incapable de dire où il avait passé son temps.

Ramené chez M. Mesplomb, il tombait malade et mourait le 26 mars d'une congestion pulmonaire.

Sa veuve porte l'affaire devant le tribunal correctionnel de Lille, et bien que le ministère public ait reconnu que la prévention manquait de base, Emile Demolle fut néanmoins condamné à 200 francs d'amende et 1.000 francs de dommages-intérêts.

Nous avons d'ailleurs rendu compte des débats.

Le différend fut porté en appel.

La Cour de Douai a estimé qu'il n'y avait pas lieu de se livrer, comme l'avait fait le tribunal de Lille, à une interprétation extensive de la notion de responsabilité, et s'est refusée à déclarer Emile Demolle convaincu du délit d'homicide par imprudence. En conséquence, elle a infirmé la décision des premiers juges, renvoyé le prévenu des fins des poursuites et condamné la partie civile aux dépens.

Cet arrêt a été frappé d'un pourvoi en cassation, et le dernier mot est maintenant à la Cour suprême.

VOIR PLUS LOIN

en notre édition complète à huit pages

LES COURS TRES COMPLETS DE LA BOURSE DE PARIS.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

UNE CRITIQUE DU TRANSFORMISME.

LE CONTRAT COLLECTIF DU TRAVAIL.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX. BIBLIOGRAPHIE.

LILLE

FAVIER EN CELLULE

CE QUE L'ON DIT AU PALAIS-DE-JUSTICE

Au Palais de Justice comme au dehors, chacun attend non sans une certaine impatience la dépêche véritablement sensationnelle qui annoncera la grâce ou l'exécution de Favier.

De quel côté penchent au Palais les espoirs ? Nous ne croyons guère nous tromper en disant que la plupart des magistrats espèrent en la grâce de Favier. Sans doute, disent les uns, le crime de cet homme est impardonnable, il mérite la mort, mais derrière lui il y a la famille, une famille très honorable qui serait à jamais déshonorée si l'un des leurs montait à l'échafaud.

D'autres veulent malgré tout que l'assassin soit irresponsable. Il ne leur suffit pas que trois sommités médicales choisies de concert par la défense et le juge d'instruction, aient affirmé que Favier était un être absolument sain et normal, ils prétendent, ceux qui espèrent, ceux qui veulent la grâce, que Favier est un détraqué accablé à la misère qui a frappé dans un moment de folle passagère.

Le Président envisagera certainement les raisons des uns et des autres, il songera aussi au bien, à la sauvegarde de la société.

Une chose est certaine, c'est que sa décision dans cette affaire pourrait constituer, sinon pour les jurés et la Cour, au moins pour le public, un précédent qui sera invoqué lorsqu'il s'agira de décider d'ici peu du sort de deux autres assassins de garçons de recette. On sait, en effet, que c'est le 23 et le 24 janvier que le jury parisien jugera Deamaretz et Vissier qui attirèrent chez eux, boulevard de la Villette, le 1er octobre dernier, le garçon de recette André et l'assommèrent tout comme avait fait Favier.

Me DUBRON à L'ÉLYSÉE

On nous assure que Me Dubron a reçu une communication de l'Elysée et qu'il serait reçu samedi par le Président de la République.

EST-CE UN AIGREFIN ?

Le joueur dont nous avons annoncé l'arrestation jeudi matin, a été conduit hier au parquet où il a été écroué sous l'inculpation d'escroquerie. Il se nomme Lucien Canderatz, 24 ans, habitant à Paris, rue Philippe-de-Girard, 25.

On croit au service de la sûreté que cet individu appartient à une bande de rôdeurs qui opérait à Caudry, Roubaix, Lille, Saint-Quentin.

WEST-END TAILORS, 89, boulevard de la Liberté, informe les lectrices de la Croix que la vente annuelle au comptant de tous ses modèles : **ROBES, MANTEAUX FOURRURES**, etc., continuera jusqu'au **15 JANVIER** à des prix exceptionnellement favorables et qui ne dépasseront pas **125 FRANCS PAR ROBE**. A signaler tout particulièrement de **SUPERBES ET RARES OCCASIONS EN FOURRURES**. 5763

Fraudeur pincé. — Un conducteur de viande avait imaginé d'employer un « truc », qu'il devait croire merveilleux, pour tromper les employés d'octroi, comme si ces derniers ne connaissent pas toutes les ficelles.

Ils le lui firent bien voir.

Lorsque l'homme se présenta au bureau d'octroi pour déclarer qu'il allait sortir de la ville avec 235 kilogs, plus un hectogr. de viande, on lui remboursa le montant des droits perçus à l'entrée pour cette marchandise.

Mais on prit la peine de vérifier les dires du conducteur de viande et on s'aperçut qu'au lieu de sortir de la ville, le fraudeur entrait rue des Bois-Blancs, au delà de la porte de Canteleu, mais encore sur le territoire de Lille, et remettait sa viande à un boucher.

Contravention a été dressée à la charge du conducteur et saisie des 235 kilogs de viande, estimés 250 francs, a été opérée, sans préjudice... des conséquences judiciaires de cette expédition.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

HAUBOURDIN

Un ouvrier tué

A l'Amidonnerie Verley et Cie, un ouvrier poussait, jeudi matin, vers six heures, un wagonnet dans la cage de l'ascenseur.

Celui-ci n'était pas remonté : il ne put donc recevoir le wagonnet et l'ouvrier, avec le véhicule qu'il traînait, fut précipité dans le vide.

On retrouva le malheureux à 17 mètres de profondeur. Il avait le crâne fracturé. M. l'abbé Meurisse, vicaire, le munit du Sacrement d'Extrême-Onction. L'ouvrier expira quelques heures plus tard.

Domicilié à Beaucamps, il a été reconduit chez lui. Il laisse quatre enfants, dont le dernier n'a pas 7 ans.

LE SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur, à sa teste régulière 658

ROUBAIX

Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni jeudi à midi, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire. Il n'y avait que vingt conseillers présents à cette séance dont l'ordre du jour ne comportait, du reste, qu'une seule question. Tous les autres étaient excusés.

En ouvrant la séance, M. Eugène Motte a présenté ses souhaits à l'occasion de la nouvelle année, à tous les conseillers. M. Coupez lui a répondu en offrant les vœux de la minorité à l'administration municipale.

M. le Maire a ensuite exposé la question sur laquelle le conseil avait à se prononcer.

Il s'agit de l'expropriation de deux parcelles de terrain contiguës à l'usine d'épuration des eaux de la Viscourt, à Roncq, et acquises par les villes de Roubaix et de Tourcoing pour y pratiquer la purification de l'eau de la Lys par le système Puech-Chabal.

Le 22 juillet dernier, le conseil avait émis le vœu que le projet fût déclaré d'utilité publique et que les deux villes soient autorisées à exproprier les propriétaires de ces parcelles de terrain.

Une seule protestation se produisit à l'enquête ordonnée par le préfet. Elle émanait de Mme Dessauvages-Delannoy, cultivatrice à Roncq. La commission d'enquête jugea qu'elle n'avait pas à s'arrêter à cette protestation qui ne visait que des intérêts privés, alors que le projet intéressait au premier chef Roubaix et Tourcoing.

Le conseil municipal, appelé à son tour à examiner la protestation, n'a pu naturellement que maintenir purement et simplement, à l'unanimité, sa délibération du 2 juillet dernier.

La séance a été levée immédiatement après ce vote.

Une belle exposition d'art

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner, hier, devant la maison Jubé, rue de la Gare, admirant sans réserves deux cents petits chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient exposés.

Ces chefs-d'œuvre n'étaient autres que les programmes du grand concert de gala qui sera donné, dimanche, dans la salle des fêtes de la rue du Vieil-Abreuvoir, au profit des écoles libres de la ville.

Chacun d'eux constitue une véritable merveille de goût et de talent et sera, pour son acquéreur, un souvenir de grande valeur.

La charité qui a guidé la main des artistes, lui a en même temps donné l'inspiration.

Qu'elles soient remerciées, les personnes qui ont voulu prêter leur concours aux écoles libres en s'imposant la tâche de peindre ces sujets divers : paysages, scènes enfantines, scènes historiques, scènes amusantes ; qu'elles soient aussi, comme elles le méritent, félicitées du résultat qu'elles ont obtenu. Ce résultat est splendide. Pour l'affirmer, nous nous basons sur le témoignage de tous ceux qui, hier se sont arrêtés devant la maison Jubé.

Les programmes, dont beaucoup sont vendus déjà, resteront exposés aujourd'hui. Nous invitons nos amis qui ne seraient pas encore alliés les admirer, à ne pas manquer une aussi rare occasion de se procurer un délicieux plaisir.

Une teinturerie cambriolée

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, des cambrioleurs ont grimpé sur la toiture haute de 7 mètres de la teinturerie de MM. Screpel Frères, rue de la Tuilerie, en se servant d'une corde munie d'un crochet.

Par une tabatière de l'une des nefs, ils sont descendus dans le magasin de livraison et ont enlevé 39 bobines de laine pesant ensemble 200 kilos et valant 1200 fr.

M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête. Il a opéré une perquisition chez un individu sur qui pesaient des soupçons. Cette perquisition n'a donné aucun résultat en ce qui concerne le cambriolage de la teinturerie Screpel.

Classement et alignements. — Une enquête est ouverte sur le projet de classement dans le réseau urbain et de fixation des alignements et du nivellement du prolongement de la rue Lalande entre la rue Charlemagne et le mur de clôture au nord du square Pierre-Destombes.

Le projet ci-dessus visé avec pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 3 jusqu'au 17 janvier 1911 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 à 5 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la Mairie pendant trois jours, de 2 heures à 3 heures, les observations qui pourraient être faites.

Union des travailleurs. — Aujourd'hui vendredi, à huit heures, sous la direction de M. E. Vroman, répétition générale des œuvres qui seront exécutées au prochain concert d'hiver. La répétition sera terminée à dix heures précises.

Amusez vos enfants par les constructions, frisquettes, almanachs, Drôleries de Chapuzot. LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Anciens Militaires. — Samedi 7 courant, à 8 heures 1/4, réunion des Commissions chez M. Achille Bourgois, 63, rue de Lannoy.

Dimanche 8, même local, de 10 heures 1/2 à midi, recette mensuelle.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, jeudi matin, vers 9 heures, dans la maison portant le numéro 10 de la rue Christophe-Colomb, dont les habitants se trouvaient à l'usine.

Les pompiers avertis par les voisins, se sont très rapidement rendus maîtres de ce commencement d'incendie qui a occasionné quelques centaines de francs de dégâts.

Ne tuez pas les chiens qui mordent. — M. Demore, vétérinaire sanitaire, nous prie d'aviser le public qu'il n'y a pas lieu de tuer un chien quand celui-ci a mordu une personne. Il faut, au préalable, avertir un vétérinaire qui examinera l'animal vivant. Quand un chien a été tué en effet, on ne peut se rendre compte s'il était enragé.

N'achetez pas sans vous renseigner. — Trois ménagères de la rue de la Paix viennent d'être victimes d'une mésaventure qui les engagera à tenir compte de ce conseil à l'avenir.

Elles se voient en effet, poursuivies pour complicité de vol, pour avoir acheté des fourrures à des prix dérisoires, sans s'inquiéter de leur provenance ; aux trois enfants arrêtés dernièrement pour vol.

La chasse aux toutous errants. — Dans sa dernière tournée, le service de la fourrière a capturé trois chiens.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Grand choix de CADEAUX et bonbons en **Chocolat Thomas** pour les **ETRENNES**, 5, rue du Priez, près la Gare, Lille 3 0226

du 5 janvier

Naissances. — René Dekens, rue Charlemagne, 53. — Catel Eléonore, avenue Julien-Lagache. — Victor Césiphon, idem. — Jeanne Simome, idem. — Robert Cassette, rue Courcelles, 22. — Cécile Brunin, rue Ingres, 60. — Léon Ergo, rue Traversière, 3. — Jean Deroissart, boulevard de Cambrai. — Raymonde Dubois, boulevard de Cambrai. — Léocadie Delerne, avenue Julien-Lagache. — Emma Van Bellegem, rue du Luxembourg, 92. — Marcel Vercoutter; rue Boileau, 1. — André Guilluy, rue Richelieu, 37.

Mariages. — Jules Van Eeckhoutte, négociant en tissus, rue Blanchemaille, 73, et Marie Hennebois, s. p., Grande-Rue, 26. — Jean Derreumaux, s. p., rue Henri-Bossut, et Marthe Vannieuwenhuyse, s. p., rue du Collège, 12.

Décès. — Edmée Duvivier, 5 ans rue de Turenne, 28. — Charles Deborgher; 63 ans, s. p., rue des Arts, imp. Mozart, 11. — Vincent Lepers, 6 ans, rue Beaumarchais, maisons Lecomte, 17. — Edmond Torck, 65 ans, sculpteur, rue du Havre, 8. — Sophie Dedeurwaerder, 68 ans, s. p., rue du Tilleul, 241. — Gabrielle Leruste, 4 ans, rue des Longues-Haies, 198, cour Watteau, 4.

WATTRELOS. — Du 4 janvier. — Naissance. — Néant.

Décès. — Marie Bâas, 21 ans, rue d'Alsace, 3.

CROIX

Une douloureuse blessée. — Mme Degueldre, rue Verte, était occupée au peignage Holden à passer un ruban de laine; elle eut la main droite entraînée dans l'engrenage.

Le contre-maître et une ouvrière arrêtèrent le métier et réussirent à dégager la pauvre femme qui poussait des cris déchirants. L'index droit a été endommagé; les deux premières phalanges ont été écrasées et les os fracturés. Le docteur Barroyer fera l'amputation partielle du doigt. La blessée subira un repos de 6 semaines.

Blessé à la jambe. — A l'usine des Machines agricoles, M. René Libert, 33 ans, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, s'est blessé à la jambe gauche en poussant un chariot. 15 jours de repos; docteur Demoulin.

Genou foulé. — Un manœuvre de la même usine, M. Charles Magos, 37 ans, rue de la Ruelle, s'est foulé le genou gauche en tombant dans l'atelier. 3 semaines de repos; docteur Demoulin.

Statistique de l'année 1910. — L'état-civil a enregistré : 374 naissances, 144 mariages et 228 décès. L'excédent des naissances est de 146.

CROIX. — Décès. — Hortense Duprez, 52 ans, rue des Forges.

WASQUEHAL

Presse. — Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 30 du soir, réunion du Comité de la Presse. Présence indispensable.

Réunion du Conseil municipal. — Aujourd'hui vendredi, à 7 h. du soir, aura lieu une petite réunion du Conseil municipal pour traiter la question du nouveau bureau de poste et exposer les rectifications apportées au devis des travaux à exécuter. Il y sera parlé aussi du recensement quinquennal.

Adjudication. — Aujourd'hui, à 3 h., se fera, à la mairie, l'adjudication du charbon et de l'enlèvement des boues pour l'année 1911-12.

Chute. — Un ouvrier de l'usine Eycken et Leroy, M. Jérôme Martel, 24 ans, rue Sadi-Carnot, s'est blessé au côté droit en tombant au moment où il puisait de l'eau. Une dizaine de jours; docteur Liénard.

Accident de voiture. — Jeudi après-midi, M. Billaux, marchand de sable à Mercq, revenait de sa tournée, lorsqu'en face de chez M. Jules Mat, cabaretier, l'une des roues de derrière de son véhicule se fendit. Force fut de dételer le cheval et de laisser le camion sur place. Pas d'accident de personne.

TOURCOING

Deux voleurs poursuivis tirent des coups de revolver

M. Alphonse Velcke, marchand de moules en gros, rue des Villas, au Blanc-Seau, allait, mercredi soir, menant une charrette spéciale chargée de sacs de moules. Il approvisionnait les revendeurs. A dix heures du soir il se trouvait à l'angle des rues de Menin et de Madagascar servant un client. Trois jeunes gens à mine patibulaire s'approchèrent de la voiture. L'un d'eux se chargea un sac de moules sur les épaules ; les deux autres l'encadrèrent. Mais le marchand et des passants les avaient vus opérer. Ils leur donnèrent la chasse, Sans précipitation les malfaiteurs abandonnèrent leur butin et faisant front à ceux qui se disposaient à les appréhender, ils déchargèrent plusieurs coups de revolver. Ils n'atteignirent personne heureusement, mais leur retraite ne fut plus contrariée.

Cependant l'un des apaches avait été reconnu. Jeudi matin, M. Broux, commissaire de police, faisait procéder à son arrestation. C'est un certain Arthur Leleu, 25 ans, sans profession, demeurant rue des Flandres. Les recherches pour retrouver ses complices continuent.

Action Libérale Populaire. — Le Comité de la 9e Section fait célébrer dimanche prochain à 11 heures 1/2, en l'église Notre-Dame de Lourdes, une messe pour le repos de l'âme de M. Jules Maerte, père de son dévoué secrétaire, M. Albert Maerte.

Dotation de la Jeunesse de France. — Dimanche prochain, de 10 heures 1/2 à 11 h. 1/2, au local, rue Delobel, 2, paiement des cotisations. La présence de tous les sociétaires est obligatoire ; l'amende sera appliquée en cas de retard.

Un établi sur les pieds. — M. Octave Lyppens, 29 ans, menuisier, chez M. Robezin-Houzet, entrepreneur, rue de Menin, a reçu sur les pieds un établi qu'il aidait à changer de place. Le docteur Ducatillon a constaté une entorse du pied droit et une contusion de la face dorsale du pied gauche. L'incapacité de travail sera d'environ trois semaines.

Les chutes. — M. Henri Vandenbusche, 36 ans, tisserand, boulevard Gambetta ,entorse au pied droit à la suite d'une chute dans l'escalier de l'usine de MM. Mathon et Dubrulle. Docteur Vanlaer : repos de 15 jours.

— Mlle Maria Roussel, 19 ans, moulineuse, rue du Touquet, à la suite d'un faux-pas a fait une chute dans un escalier. Le docteur Debuchy a constaté une entorse du genou gauche qui nécessitera un repos de douze jours.

La main écrasée. — M. Joseph Greven, 42 ans, lisseur, rue Duflot, cour Deschamps, à Roubaix, travaillant au peignage de MM. Lorthios frères, rue Charles-Wattine, a eu la main et le poignet gauches écrasés entre deux rouleaux compresseurs. Le docteur Labbe a constaté des plaies qui nécessiteront un repos de six semaines.

De la potasse dans l'œil. — M. Jules Devilde, 44 ans, savonnier, rue de Dunkerque, a reçu dans l'œil droit des éclaboussures d'une dissolution de potasse caustique. Il en est résulté des brûlures des conjonctives et de la cornée. Le docteur Bonte lui a prescrit vingt jours de repos.

Vol d'une balle de laine sur un camion. — Dans l'après-midi de mercredi, M. Emile Chastaing, domestique au service de MM. Caullez et Delaoutre, filateurs, rue du Dragon, avait opéré un chargement de laine à la gare aux marchandises. Il devait conduire ce chargement à la Condition Publique. Lorsqu'il y arriva il constata la disparition d'une balle de laine pesant 50 kilos. M. Niéderst, commissaire de police, a été saisi d'une plainte. On n'a aucun indice.

La main dans le tiroir. — Alfred Catoire, 54 ans, journalier, en logement à l'auberge du Pays, rue Desurmont, entra, hier soir, à l'estaminet du « Soleil-Levant », tenu par M. Delplanque, place Charles-Roussel. Il se fit servir une consommation. Profitant de l'absence momentanée de la cabaretière, il ouvrit le tiroir du comptoir et y plongea la main. Il l'en retirait contenant sept sous, quand la cabaretière qui l'avait aperçu, le lui saisit avec fermeté. Mme Delplanque remit ensuite son voleur aux agents. Le coupable a été écroué.

Les fraudeurs. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté Oscar Peyre, manœuvre, 23 ans, qui était nanti d'une charge de café.

— Les douaniers du Risquons-Tout, de leur côté, ont appréhendé Emile Dronier, 18 ans, journalier et Henri Adyns, 19 ans, bobineur, qui importaient diverses marchandises de contrebande.

Une scène de cabaret. — Coups de couteau. — Bris de clôture. — Une demi douzaine d'ouvriers étrangers pénétra dans le débit de Mme Delimal, rue Verte, 8.

Entre eux et d'autres consommateurs surgit une querelle. Un habitué de la maison voulut mettre tout le monde à la porte. Ce fut le signal d'une bagarre.

L'un des consommateurs, Antoine Piette, 36 ans, en logement rue de Bradfort, fut blessé au bras droit d'un coup de couteau que lui porta Albert Couvreur, 19 ans, journalier, rue de la Blanche-Porte. Le blessé devra subir un repos de huit jours.

Albert Couvreur a été arrêté pour coups et blessures. A été également écroué Albert Laloux, 19 ans, monteur, rue de Bradfort, qui a brisé plusieurs vitres au cabaret Dulimal.

M. Broux, commissaire de police, les a envoyés à Lille.

En bordée. — Les gendarmes ont arrêté un cavalier du 21e dragons, en garnison à St-Omer, Ferdinand Vergucht, qui avait quitté la caserne depuis plusieurs jours, sans permission. Ils l'ont remis aux autorités militaires.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 janvier

Naissances. — Roger Adriaensens, rue du Général-Laharpe, 19. — Germaine Baudart, r. Augereau, 69. — Germaine Deschamps, rue Jourdan, 8.

Décès. — Maurice Cormorant, 70 ans, trieur, rue Nationale, 122. — Georges Desmetère, 30 ans, rue du Conditionnement, 51.

RONCQ
UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Jeudi matin, vers 11 heures 1/2, le chauffeur de M. Verstraete, propriétaire à Bruges, venant de Roubaix, s'en retournait chez son patron. A l'intérieur de la voiture se trouvait sa femme. A l'extrémité du territoire de Roncq la fourche de direction se brisa et la lourde machine dévia à droite, monta sur le trottoir et alla faire une terrible embardée au-dessus d'un fossé large d'environ deux mètres, pour retomber dans un champ où elle s'arrêta, les roues étant bloquées dans la terre.

Heureusement le chauffeur ne portait aucune blessure, mais sa femme avait perdu connaissance. Des débris de glace lui avaient coupé les tendons de la main et fait au front une large blessure. Elle fut transportée à l'estaminet de la « Frontière ». M. le docteur Pierchon donna les premiers soins à la blessée et la fit transporter à Halluin. Quelques semaines de repos suffiront à son rétablissement.

L'auto fut remorqué par deux chevaux et remisé dans la cour de la brasserie de MM. Torris.

RONCQ. — Du 5 janvier. — Naissance. — Ermelina Gequière, au Faubourg.

Décès. — Charles-Louis Van Wallegheim 71 ans, tisserand, rue des Chats-Huants.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, herpétiques ou autres, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel.

Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre **mandat-poste** de 1 fr. 35 adressé à M. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris. 660 B

DUNKERQUE
La Défense Mobile

En exécution d'instructions ministérielles récentes, tous les torpilleurs formant la Défense Mobile de Dunkerque quitteront ce port, dans le courant du mois de mars prochain, pour être répartis entre les stations de Bizerte, Ajaccio et Oran.

Ils seront remplacés à Dunkerque par des contre-torpilleurs dont le rayon d'action est plus étendu.

VALENCIENNES

Arrestations. — Delcroix Alexandre, 18 ans, berger, inculpé de vols de lapins et de volailles ainsi que d'une chèvre, a été arrêté par la gendarmerie.

Deux de ses complices, Marchal, journalier et Raymonde Payen, 19 ans, avaient été arrêtés précédemment. Tous ont été écroués à la maison d'arrêt.

Cheval emballé. — Pendant qu'on le dételait, le cheval de M. Lelièvre-Jodelais, négociant en papier, avenue St-Roch, sortit de la cour et, à une vive allure, parcourut les diverses rues du quartier. Il fut enfin maîtrisé par le garde Dewitte, sans avoir causé d'accident.

Déserteur. — Jean Bonnet, déserteur du 19e dragons, en garnison à Melun, a été arrêté par la gendarmerie de Valenciennes.

Il a déclaré avoir commis cet acte à la suite du refus qui lui avait été fait de changer de corps

Huile de Table des Chartreux

moins chère et supérieure à l'olive, dont elle n'a pas le goût fruité. Concessionnaires, MM. Carlier et Ducatillon à Willems (Nord). La dem. dans tous les bons épiceries. 078

CAMBRAI

HONNECOURT

Une façon de se souhaiter une bonne année. — Le 1er janvier, vers 9 heures du soir, M. et Mme Broie-Vasseur, revenant de Villers-Guislain, passaient devant le tissage d'Honnecourt, quand ils rencontrèrent le nommé Bauduin, et la veuve Petit. Sans aucune provocation, Bauduin se jeta sur Mme Broie, lui porta des coups de poing sur la figure et la griffa. La femme Petit lui donna une gifle. La dame Broie tomba évanouie.

Une plainte a été déposée.

D'autre part, la femme Petit prétend qu'à la suite de cette scène, elle aurait été frappée par Vasseur Georges, frère de la dame Broie ; mais celui-ci affirme que, au au contraire, c'est la veuve Petit qui lui donna un coup de la lanterne qu'elle portait à la main.

BRUTALE AGRESSION
A VILLERS-OUTRÉAUX

Le 2 janvier, Dollez Hector, 37 ans, brodeur, passant vers 6 heures du soir, devant la maison de Carpentier Constant, 45 ans, fut attaqué par celui-ci, qui lui porta des coups de poing, un coup de couteau en pleine poitrine et un coup de bâton sur la tête. Le malheureux Dollez fut relevé par Gibot Adolphe et Guénard Auguste qui le transportèrent à son domicile.

M. le docteur Liber prodigua ses soins au blessé ; il craint qu'un poumon soit atteint. La blessure est donc très grave.

ASSURANCE CONTRE LA MALADIE

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 660

AVESNES

HAUTMONT

Match peu banal. — Mardi est passé dans notre ville, un célèbre marcheur, M. Alphonse Lagneaux, natif de Chimay (Belgique), qui a entrepris le « Tour du monde » à pied.

Ce globe-trotter concourt pour un prix de 100.000 francs offert par le journal « Le Globe-Trotter » au marcheur qui aura parcouru en 7 ans : 157.000 kilomètres en suivant un itinéraire tracé d'avance.

Il est accompagné dans cette audacieuse entreprise, par sa femme et deux enfants de 2 ans et 1 an, poussés dans une petite voiture à bras.

M. Lagneaux a parcouru les pays suivants : Japon, Russie, Allemagne, Belgique, soit 57.100 kilomètres et continue sa route sur Paris où il arrivera d'ici dix jours. Il est en avance de 700 kilomètres sur les cinq concurrents qui sont engagés comme lui pour cette course d'un nouveau genre.

Comme justification, il est muni de registres couverts des signatures et timbres des villes qu'il a traversé ,prouvant que son itinéraire a été fidèlement observé.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 5 JANVIER 1911

FONDS D'ÉTAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	92 —
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	— —
Bruxelle 1905, 3 %, lib.	— —	92 —
Anvers 1887, 2,50 %	— —	99 —
Anvers 1903, 2 %	— —	92 50
Gand, 2 %	74 —	74 25
Liège 1860 3 %	— —	— —
Liège 1897 2 %	— —	77 —
Liège 1905 2 %	84 25	84 75
Congo lots	— —	— —
CHARBONNAGES		
Amercœur (3 novembre 08)	— —	— —
Auderlues (30 septembre 08)	— —	— —
Bernissart (1er avril 1909)	687 50	690 —
Bois-d'Avroy (1er avril 1900)	— —	— —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	185 —
B.-E. Lambusart (2 nov. 1908)	— —	— —
Boringe Central (17 oct. 09)	— —	— —
Charbon. belge (15 avril 1909)	— —	440 —
Chevalière à Dour 1er mai 09	— —	— —
Cie Furstemberg p., 1er mai 09	132 50	135 —
Cie Furstemberg n., 1er mai 09	— —	— —
Concorde (1er mai 09)	— —	— —
Couchant du Flénu, 1er av. 09	178 —	180 —
Courcelles Nord (1er mai 09)	— —	— —
Espérance B.-l. (2 août 09)	— —	— —
Fontaine Lévêque (2 mai 09)	3350 —	3450 —
Gouffre (14 avril 09)	2200 —	2240 —
Grand Buisson (4 janv. 09)	— —	— —
G. Machine à Dour (31 d. 09)	— —	— —
G. Mambourg (15 mars 09)	— —	410 —
Haine Saint-Pierre	— —	— —
Ham-sur-Sambre (10 mai 09)	625 —	624 —
Hazard (1er mai 07)	— —	— —
Horloz (3 octobre 08)	— —	— —
Hornu et Wasmes (2 av. 09)	— —	— —
H Unies de Charl. (2 nov.08)	— —	— —
Kessales (2 avril 09)	— —	— —
La Haye (31 octobre 1909)	— —	825 —
La Louvière Sart (15 avr. 09)	— —	265 —
Levant du Flénu (4 janv. 09)	5100 —	5150 —
Marchiennes (2 avril 1909)	— —	— —
Marièmont (3 novemb. 08)	2750 —	2800 —
Noël Sart culpart (2 n. 08)	— —	— —
Nord de Charl. (1er juin 09)	3200 —	3220 —
N. d. Rieu d. Cœur (1er d.08)	900 —	910 —
Patience Beaujonc (3 août 08)	— —	— —
Poirier (1er avril 09)	— —	— —
Produits du Flénu 4 janv. 09	— —	— —
Réunis de Charl. (3 juin 08)	— —	— —
Sacré-Madame (2 mai 1909)	5210 —	5215 —
Trieu-Kaisin (3 septemb. 08)	1300 —	1315 —
Unis-Ouest-Mons (2 avr. 09)	— —	— —
Wilhem-Sophia (1er n. 08)	570 —	571 —
Kalping, p.	— —	40 50
METALLURGIES		
Angleur (3 déc. 07)	923 —	927 —
Aumetz-la-Paix (2 déc. 08)	— —	855 —
Cockerill (7 nov. 08)	— —	1990 —
Nicolaïeff privil	70 —	80 —
— ordinaire (15 mai 09)	40 —	47 50
Ougrée (3 août 08)	— —	1639 —
Providence Russe (11 oct. 07)	238 —	242 —
Sarrebruck (31 oct. 08)	— —	— —
Sambre-Moselle p.(30 nov.08)	— —	730 —
Sambre-Moselle o.	265 —	270 —
T. d. Konstantin c.(10 fév.08)	650 —	640 —
T. d. Konstantin j.	1615 —	1580 —
ZINC		
Asturienne (3 juin 1909)	— —	5745 —
Austro-Belge (5 nov. 1909)	425 —	431 —
Djebels (1er juill. 1909)	295 —	315 —
Nebida (1er nov. 1909)	515 —	517 50
Nlle Montagne pr. (31 d. 08)	— —	— —
Nlle Montagne or.	— —	282 50
Vieille Montagne (10 nov. 09)	855 —	860 —
DIVERSES ET ÉTRANGÈRES		
All. Dalbusch (15 av. 1909)	— —	1175 —
All. Mine Stolberg (3 juin 09)	— —	545 —
All. Zinc de Silésie (7 mai 09)	— —	— —
Fr. Métropolitain (3 juill. 09)	— —	609 —
Dnièprovienne (15 janv. 09)	1712 —	1718 —
Koloma (17 juin 1909)	625 —	530 —
Métal Russ.-Belge (28 fév. 09)	1570 —	1575 —

DEUIL

Les membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves du pensionnat St-Pierre de Lille et du pensionnat de Froyennes ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Georges DUPONT-SAUTY

Négociant

décédé au Cateau le mercredi 4 janvier 1911 dans sa 46e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Ses funérailles auront lieu le samedi 7 courant, à 11 heures du matin en l'église paroissiale du Cateau.

Un De Profundis s. v. p. 5764

Dépêches de la Nuit

La loi française sur les congrégations
ET LES TRIBUNAUX BELGES

LES CHARTREUX GAGNENT LEUR PROCÈS

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 4 :

« Le liquidateur avait obtenu contre l'abbé Rey, représentant les Chartreux ,un arrêt devant la Cour de Grenoble, et il demandait au tribunal de Bruxelles d' « exequaturer » cet arrêt, c'est-à-dire de le rendre exécutoire en Belgique. Or, une convention diplomatique ayant réglé cette question d' « exequatur » entre la Belgique et la France, il ne s'agissait plus que de constater si la décision française était rendue dans les formes et si elle n'était pas contraire à l'ordre public belge. Le liquidateur espérait donc l'emporter. Mais il avait compté sans ses hôtes : or, ceux-ci ont de la liberté et des droits de la propriété une conception qui n'est pas la sienne.

Le Ministère public, après Me Alexandre Thomas Brann, avocats de la Congrégation, déclara que l'arrêt de Grenoble, en appliquant la loi française, violait l'ordre public belge, cette loi étant une loi de spoliation. Le jugement reprend cette thèse en disant que la convention diplomatique franco-belge concernant l' « exequatur », ne vise que les matières civiles et commerciales ; que la loi française sur les Congrégations est une loi de police, une loi politique et que, dès lors, une décision de justice qui l'applique n'est pas régie par la Convention franco-belge. Le tribunal se déclare donc incompétent